



**–Déclaration liminaire du Snec-CFTC au CNEA–  
–20 MAI 2025–**

Monsieur le directeur général,  
Mesdames et messieurs les membres du CNEA,

Aujourd'hui, je n'aurai pas dû être présente au CNEA. Cela devait être Mme Brottes, ma suppléante, qui devait siéger. Ma collègue, venant de la région Auvergne/Rhône-Alpes a dû renoncer à venir parce qu'elle est confrontée depuis deux ans à des difficultés de remboursements des frais qu'elle engage lors de ses déplacements au CNEA ou en CRE ou CREA. Il a fallu 6 mois à la DRAAF AURA pour la rembourser. J'ai dû annuler des engagements syndicaux pour éviter qu'elle se retrouve à nouveau en difficulté financière.

Dans cette même région, une autre représentante du Snec-CFTC, Mme Dufour, n'a à ce jour toujours pas été remboursée de sa participation au CCM qui s'est tenu à l'automne dernier, ni de celui qui a eu lieu en avril.

C'est inadmissible et freine, entrave leur activité syndicale. Nous vous demandons que cela soit réglé comme pour nos homologues syndicaux du publics dans les 15 jours et que ces dysfonctionnements ne se reproduisent plus jamais.

Autre point que nous souhaitons aborder aujourd'hui : la rupture conventionnelle. Depuis fin décembre 2020 cette disposition existe à l'EN et au MASA, uniquement pour les lycées agricoles publics. Elle est depuis peu inscrite dans la LOA et va pouvoir être demandée dans les lycées agricoles privé. Mais que ce soit à la CCM ou au CCM, les réponses ont été évasives concernant les modalités de mise en place ou la date de publication de la note de service qui doit encadrer les demandes faites par les agents contractuels des établissements agricoles privés.

Nous souhaitons une réponse précise pour que cesse le questionnement récurrent des enseignants à ce sujet.

Pour continuer, en juin prochain la première promotion d'apprenants en bac professionnel rénové va terminer son cursus de formation. Dès l'an dernier, lors d'une rencontre bilatérale avec vous, monsieur le directeur général, nous avons alerté sur l'aspect chronophage des ECCF, pour beaucoup en binôme, débordant largement des obligations de service et impactant fortement les classes laissées par les enseignants qui les font passer. Le même constat a été fait dans l'EA public. Un groupe de travail, issu du CNEA a été évoqué à plusieurs reprises sans jamais que l'échéance soit fixée. Pouvons-nous aujourd'hui mettre une date sur notre calendrier et prendre nos dispositions pour y participer ?

Enfin, nous sommes réunis entre autres pour une perspectives nouvelle, la mise en place des bachelors agro. Nous espérons que les lycées agricoles privés qui ont des BTSa pourront en développer autant que des LEGTA publics. Il nous semble aussi qu'un « bachelor Services » aurait toute sa place dans l'offre de formation supérieure.

Pour terminer, vous souhaitez atteindre un objectif de +30% d'apprenant à l'horizon 2030. Nous espérons que les seuils qui peuvent être bloquants dans les établissements pourront être dépassés afin que tous les apprenants soient accueillis dans nos établissements et contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Je vous remercie de votre attention.

Pour les représentants du Snec-CFTC,  
Estelle CLAVERIE